

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1249

présenté par
M. Véran

ARTICLE 8

Au début de l'alinéa 32, substituer aux mots :

« Pour les plages de revenus sur lesquelles »

le mot :

« Lorsque ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.